Aide à l'arrêt de la consommation du tabac

La prise en charge de l'addiction au tabac comporte un accompagnement par un professionnel de santé, permettant un soutien psychologique, et un traitement médicamenteux si nécessaire. Les traitements médicamenteux sont recommandés pour soulager les symptômes de manque, réduire l'envie de fumer et prévenir les reprises de consommation (Arrêt de la consommation de tabac : du dépistage individuel au maintien de l'abstinence en premier recours. Recommandation de bonne pratique - HAS)

Les traitements nicotiniques de substitution (TNS) sont les traitements médicamenteux d'aide à l'arrêt du tabac de première intention pour tout fumeur. *Leur principe est d'apporter de la nicotine non fumée, pour que le fumeur ne ressente pas les signes de manque physique. Petit à petit, le besoin diminue jusqu'à ne plus se manifester (Le traitement peut durer plusieurs mois et autant que nécessaire). Ils existent 2 catégories de TNS, qui sont plus efficaces quand elles sont combinées entre elles :*

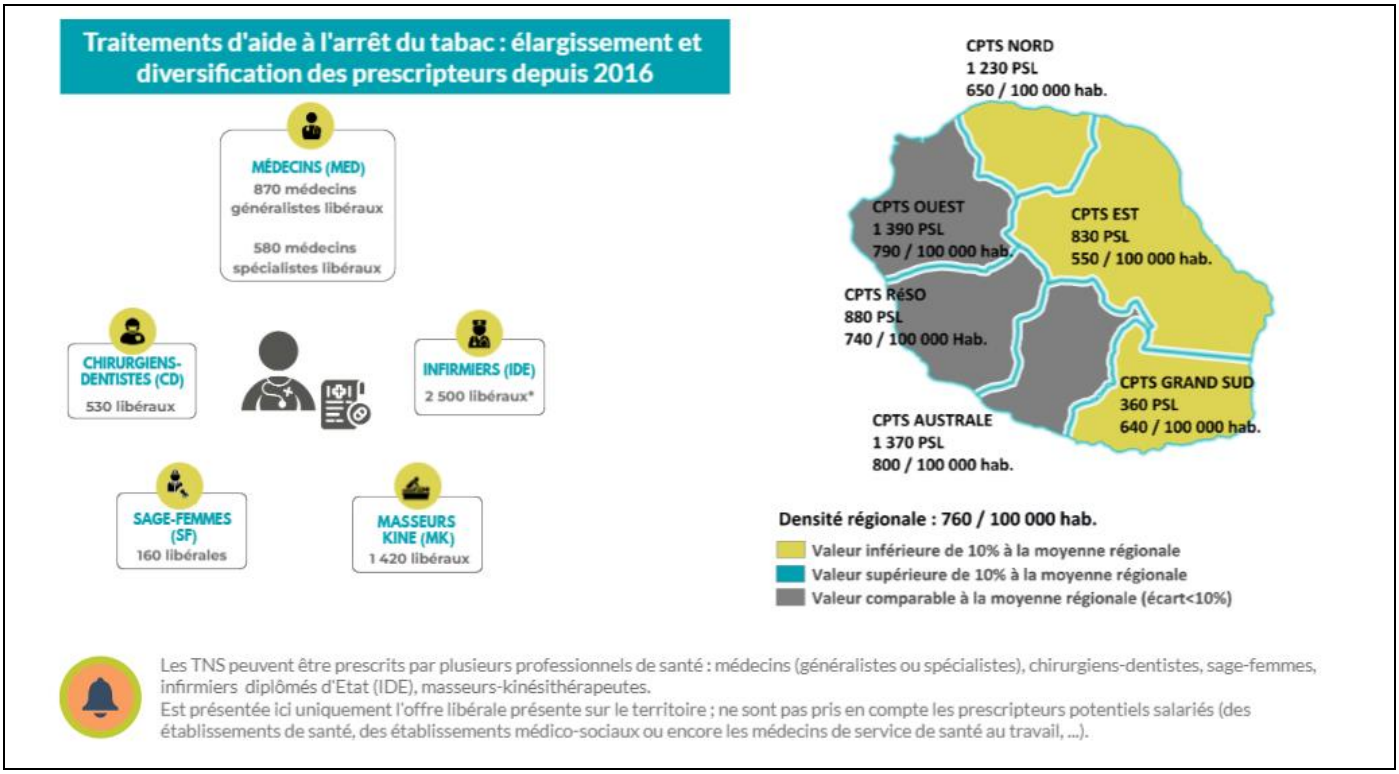
- *patchs pour lesquels la nicotine se libère progressivement ;*
- *formes orales (gommes, pastilles, comprimés, sprays buccaux) pour lesquelles la nicotine est libérée rapidement."*

Quelle que soit leur forme, les substituts nicotiniques ont des dosages en nicotine différents. Les professionnels de santé sont les plus à même de conseiller sur le dosage à choisir en fonction du besoin en nicotine.
Les TNS sont totalement remboursés par l'Assurance Maladie depuis le 1er janvier 2019 *(suite à la disparition du forfait TNS de 150€). Cette mesure d'aide s'est aussi accompagnée d'un élargissement et d'une diversification des prescripteurs de TNS puisque,* ***depuis le 1er janvier 2016, la prescription de TNS peut ainsi être établie par un médecin (généraliste ou spécialiste), un chirurgien-dentiste, une sage-femme, un masseur kinésithérapeute, un infirmier.*** *(Liste des TNS remboursés par l'Assurance Maladie).*

FAITS MARQUANTS

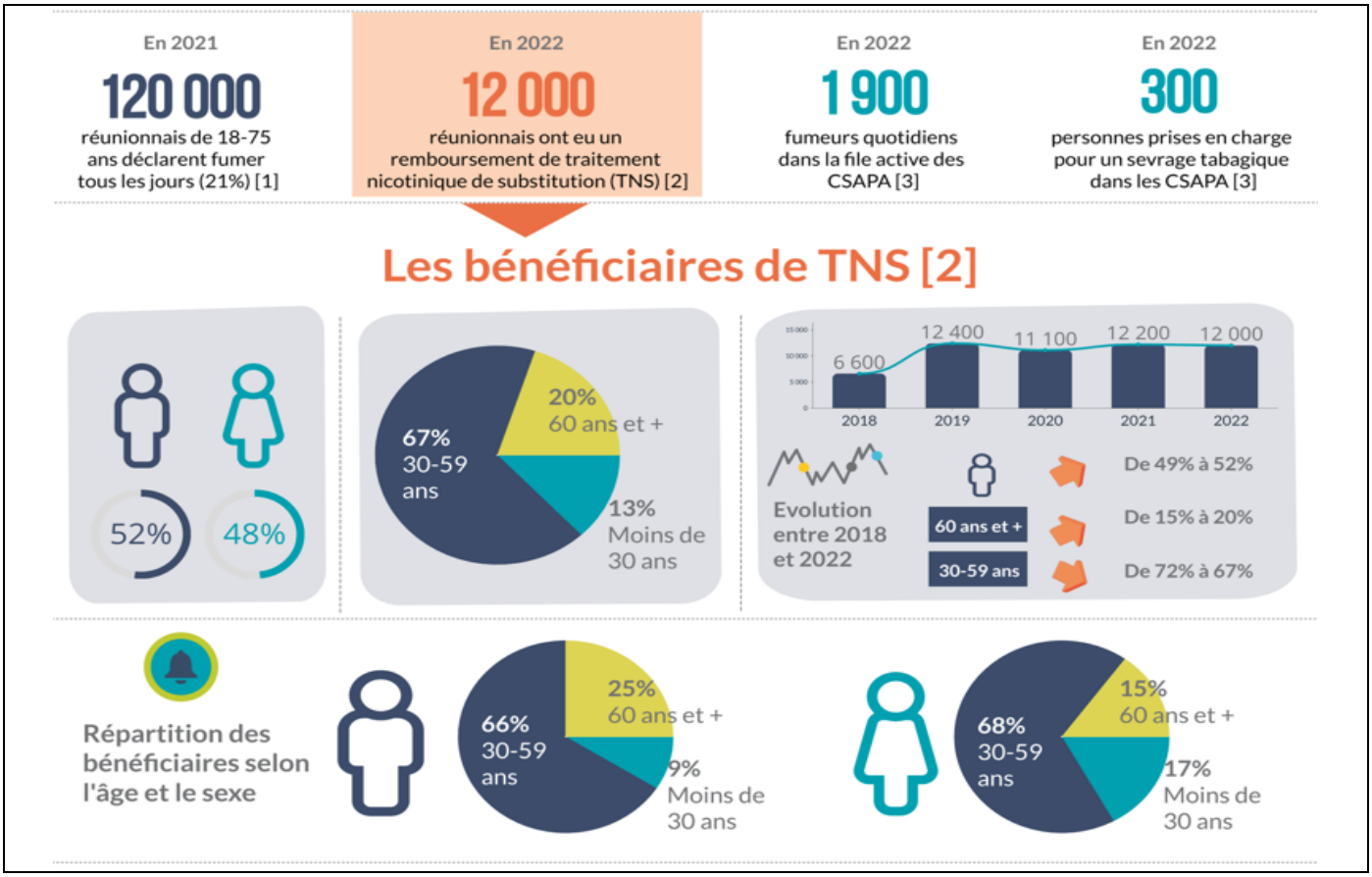
- *Plus de 6 000 professionnels de santé libéraux prescripteurs potentiels de traitements d'aide à l'arrêt du tabac au 01/01/2022 à La Réunion. Le nombre de prescripteurs potentiels est ici sous-estimé car il ne prend pas en compte les prescripteurs non libéraux.*
- *Une offre de prescripteurs libéraux disparate sur l'île : les CPTS Nord, Est et Grand Sud moins bien dotées.*
- *12 000 réunionnais environ bénéficiaires d'un traitement nicotinique de substitution (TNS) en 2022 : ce qui représenterait environ 10% de la population qui déclare fumer tous les jours.*
- *Doublement des bénéficiaires de TNS en 2019 suite au remboursement sans plafond des TNS, puis relative stabilité de ce nombre entre 2019 et 2022.*
- *1 900 fumeurs quotidiens sont suivis par les CSAPA de l'île, dont moins de 20% pris en charge pour un sevrage tabagique.*
- *Profil majoritaire des bénéficiaires de TNS : 52% d'hommes et 2 bénéficiaires sur 3 âgés entre 30 et 59 ans. La répartition par âge est différente selon le sexe : les femmes de moins de 30 ans sont 2 fois plus concernées que les hommes du même âge.*
- *Près de 54 600 boites de TNS remboursées par l'Assurance Maladie en 2022 : le nombre de boîtes remboursées a quasiment triplé en 2019 par rapport à 2018. Depuis 2019, la tendance reste à la hausse même si le rythme s'est ralenti (+8% par an en moyenne entre 2019 et 2022).*
- *La majorité des prescriptions de TNS (81%) réalisées en ville par les professionnels de santé libéraux en 2022, le médecin généraliste libéral étant le principal prescripteur (73%), quelles que soient l'année ou la CPTS.*
- *Mais on observe une évolution de l'activité de prescription entre 2018 et 2022 : avec une hausse des prescriptions par le secteur hospitalier et une faible tendance à la hausse de l'activité de prescriptions par les médecins spécialistes ou les infirmiers libéraux.*
- *Principales formes de TNS remboursées : patch et pastilles (baisse de la part des patchs au fil des années au profit de celle des pastilles).*
- *Activité de prescription plus élevée dans les CPTS Ouest et Grand Sud, à l'inverse, la CPTS Réso est caractérisée par le nombre minimal de boîtes pour 1 000 habitants de 15 ans et +.*

Offre de professionnels de santé libéraux (PSL) prescripteurs potentiels de TNS au 01/01/2022 à La Réunion



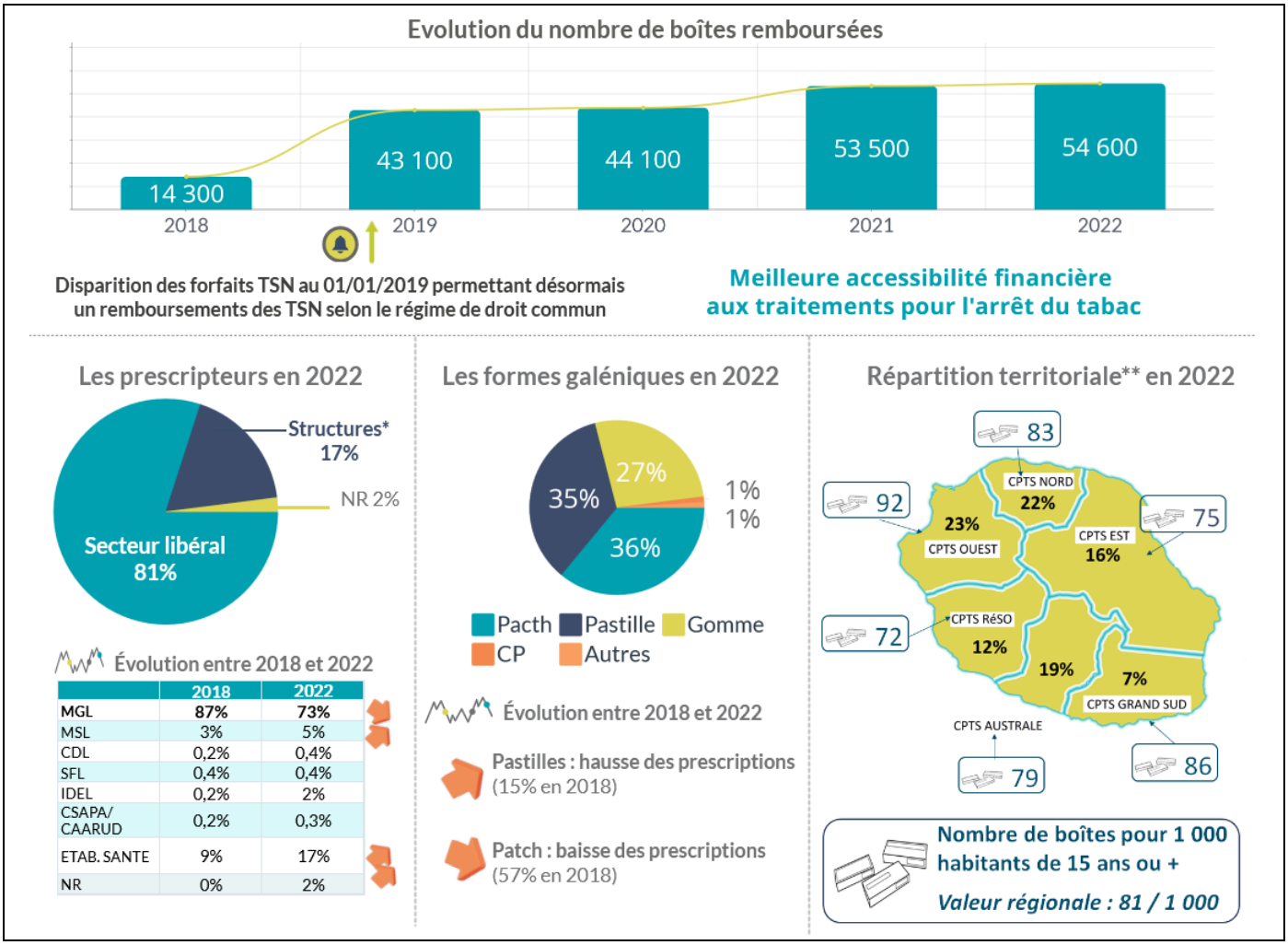
Sources : ADELI, RPPS – Exploitation ARS Réunion (Sont pris en compte les effectifs de professionnels de santé libéraux de moins de 65 ans).
* Effectifs au 01/01/2022, sauf pour les infirmiers (données au 01/01/2021) et pour les masseurs-kinésithérapeutes (données au 01/01/2020).
Les effectifs sont arrondis à la dizaine près.

Les bénéficiaires de TNS remboursés à La Réunion (TNS prescrits par un professionnel quel que soit son statut, libéral ou salarié)



Sources :
[1] Baromètre Santé DROM 2021 – Exploitation SpF
[2] SNDS/SNIIRAM – Exploitation Assurance Maladie (DRSM La Réunion)
[3] Association Addictions France, Réseau Oté ! (Rapports d'activités des CSAPA 2022 – Exploitation ORS La Réunion

Les boîtes de TNS remboursés à La Réunion (TNS prescrits par un professionnel quel que soit son statut, libéral ou salarié)



Source : SNDS/SNIIRAM – Exploitation Assurance Maladie (DRSM La Réunion)
MGL : Médecins généralistes libéraux : MSL : Médecins spécialistes libéraux / IDEL : Infirmiers diplômés d'état libéraux / CDL : chirurgiens-dentistes libéraux / SFL : sage-femmes libérales / Structures : structures médicosociales ou hospitalières.
* Les structures englobent les établissements de santé et les structures médicosociales (CSAPA/CAARUD)
** La répartition selon les CPTS inclut 2 indicateurs : la part du nombre de boîtes de la CPTS par rapport au nombre total de boîtes, et le nombre de boîtes pour 1 000 habitants de 15 ans et + sur la CPTS

Les remboursements de traitements d'aide au sevrage tabagique / traitements nicotiniques de substitution (TNS)
Les données sont extraites du Système National des Données de Santé (SNDS), par la Direction Régionale du Service Médicale (DRSM) de La Réunion, à partir des bases de données de l'Assurance Maladie sur la consommation de soins (SNIIRAM).
Sont extraites les données des boites de TNS remboursées par l'Assurance Maladie et des bénéficiaires de ces boîtes, selon les critères suivants :
- Bénéficiaires ressortissants d'une caisse de La Réunion,
- avec un prescripteur libéral ou en établissement de La Réunion (tout type de prescripteur) exerçant sur l'île,
- pour des produits délivrés dans une pharmacie de La Réunion (tout type de forme galénique).

LES TNS remboursés représentent la plus grande partie des TNS vendus.
Limites : Les données utilisées ne sont pas exhaustives de la prise en charge tabagique réelle car ne sont pris en compte que :
- les TNS remboursables et remboursés par l'Assurance Maladie (Liste des TNS remboursés) ;
- des remboursements gérés par des caisses locales, des prescripteurs et des dispensateurs locaux.

Les professionnels de santé qui peuvent prescrire :
La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé autorise, en plus des médecins et des sage-femmes, les médecins du travail, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers(ères) et les masseurs-kinésithérapeutes à prescrire les traitements nicotiniques de substitution. En savoir plus.

En savoir plus :
- Arrêt de la consommation de tabac : du dépistage individuel au maintien de l'abstinence en premier recours. Recommandation de bonne pratique. HAS. Lire
- Liste des TNS remboursés par l'Assurance maladie. Lire
- Bilan sur le tabagisme et de l'arrêt du tabac en 2022 en France (OFDT). Lire
- Tabac à La Réunion. Données régionales du baromètre 2021 (SpF). Lire